



# Conseil Syndical Mercredi 06 décembre 2023

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49250 BEAUFORT-EN-ANJOU

# ORDRE DU JOUR

**Information** – Représentation du Département de Maine-Et-Loire au CS du SMBAA

**Point N°1** : Information – Décisions prises en réunion de Bureau du 15 Novembre 2023

**Point N°2** : Délibération 2023\_CS\_33 – Approbation de la réunion du Conseil Syndical du 20 septembre 2023

**Point N°3**: Délibération 2023\_CS\_34 - Revalorisation de la valeur faciale des chèques déjeuners

**Point N°4** : Délibération 2023\_CS\_35 - Revalorisation de la valeur des frais de repas et D'hébergement

**Point N°5** : Délibération 2023\_CS\_36 : Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement Supérieur

**Point N°6** : Budget Général : Délibération 2023\_CC\_37 – Décision Modificative N°3 : Ajustement Budgétaire de la section d'investissement

**Point N°7** : Budget Annexe RSTRI : Délibération 2023\_CS\_38 - Décision Modificative N°3 : Financement D'un Complément D'enquête Publique Sur La Commune De Mazé Milon.

**Point N°8** : Budget Général : Délibération 2023\_CS\_39 : Demande de subventions au titre du programme d'action

**Point N°9** : Budget Général : Délibération 2023\_CS\_40 – Autorisation du Comptable Public à Réaliser des opérations d'ordre non budgétaires relatives aux dotations aux amortissements de subvention des exercices antérieurs

**Point n°10** : Budget Général : Délibération 2023\_CS\_41 : Demande de subventions au titre de l'animation 2024

**Point N°11** : Information : Présentation des projets Sage en cours

**Point N°12** : Information – Communication : Articles de presse et vidéos

**Point N°13** : Délibération 2023\_CS\_42 : Acquisition d'un drone pour le suivi des projets du SMBAA

**Point N°14** : Délibération 2023\_CS\_43 – Remplacement de l'étude sur le Brocard par une étude sur Le Tarry

**Point N°15** : Délibération 2023\_CS\_44 – Acquisition de parcelles pour le projet de la Boire des Roux

**Point N°16** : Information – Note sur l'ouvrage de franchissement Rue Des Penats sur la commune de Varennes Sur Loire

**Point N°17** : Information – Fin de Gestion du fauchage sur les digues de Vernusson et Belle-Poule

**Point N°18** : Questions diverses

## Proposition calendrier 2024 :

- **Bureaux syndicaux :**
  - 24 janvier (DOB)
  - 13 mars (Budget)
  - 29 mai
  - 04 septembre
  - 13 novembre
  
- **Conseils syndicaux :**
  - 07 février (DOB)
  - 03 avril (Budget)
  - 26 juin
  - 25 septembre
  - 11 décembre

# INFORMATION – REPRÉSENTATION DU DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE AU CS DU SMBAA

Désignation de **Madame Élodie JEANNETEAU**, Conseillère Départementale, afin de le représenter au conseil syndical du SMBAA en remplacement de **Monsieur Grégory BLANC**

# Pt n°1 : Information : décisions prises en bureau du 15 novembre 2023 :

**Point n°1 : délibération 2023\_BUR.21 – Modification d’attribution et financière du CIA :**

↳ **Décision : Approuvé :**

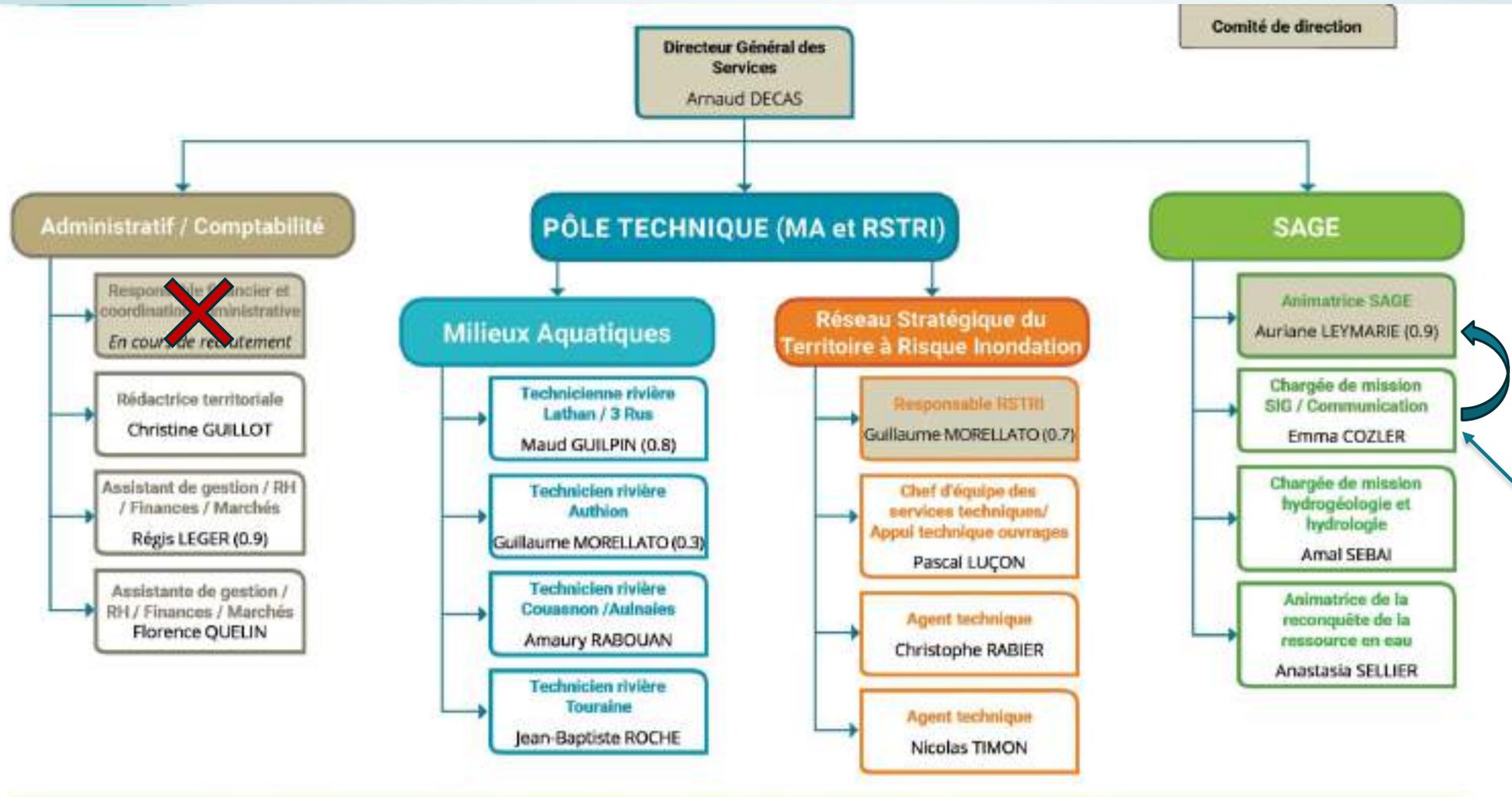
**Correction réglementaire des montants maximums des groupes de fonctions et modification des modalités d’attribution**

**Point n°2 : délibération 2023\_BUR.22 – Avenant au contrat de Clara MARIE, d’Emma KETOR et de Régis LEGER ::**

↳ **Décision : Approuvé :**

**Validation du principe de réorganisation du SAGE en l’absence d’Auriane LEYMARIE et du maintien de l’organisation actuelle du service administratif → Approbation des trois avenants.**

# Pt n°1 : Information : décisions prises en bureau du 15 novembre 2023 :



Remplacement du  
01/01 au 30/06

Clara MARIE  
pendant 8 mois



Recouvrement  
pendant 2 mois

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents | 1 Boulevard du Rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou

02.41.79.73.81 | syndicat.mixte@loireauthion.fr | www.sage-authion.fr

# Pt n°2 : Délibération 2023\_CS.33 – Approbation de la réunion du Conseil Syndical du 20 septembre 2023

## Validation du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2023



**Remarques à formuler.**

# Pt n°3 : DELIBERATION 2023\_CS\_34 - REVALORISATION DE LA VALEUR FACIALE DES CHEQUES DEJEUNERS

**Instauration des titres restaurants depuis août 2019 :**

- Valeur faciale : 5 €
- 60% SMBAA / 40% Agents



**Proposition à partir du 01/01/2024 :**

- Valeur faciale : 8 €
- 60% SMBAA / 40% Agents
- Maintien de la version « papier »

► Budget annuel supplémentaire  
max : + 5 500 €

# Pt n°4 : DELIBERATION 2023\_CS\_35 - REVALORISATION DE LA VALEUR DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT

## Arrêté du 20 septembre 2023 :

- des frais supplémentaires de repas qui passent de 17,50 € à 20 € ;
- des frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, pour les missions ou intérimis en métropole :
  - le taux de base en métropole passe de 70 € à 90 € ;
  - dans les grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris, de 90 € à 120 € ;
- des frais d'hébergement, pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, de 120 € à 150 €.

→ **Délibération nécessaire conformément à l'article 7-1 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001**

# Pt n°5 : DELIBERATION 2023\_CS\_36 : INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

## Proposition :

- Instituer le versement d'une **gratification minimale des stagiaires** de l'enseignement supérieur effectuant deux mois, consécutifs ou non, dans la collectivité conformément à la réglementation ;

Pour information, en complément de notre apprenti sur l'année 2023-2024, il est prévu le recrutement de 2 stagiaires de niveau Master :

- SIG / Bases de données
- Hydrogéologie

# Pt n°6 - DELIBERATION 2023\_CS\_37 – DECISION MODIFICATIVE N°3 : AJUSTEMENT BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

## BUDGET GÉNÉRAL

**BP 2023 → Actions CTEau 2020-2022 (sans AE) + Actions CTEau 2023-2025 (Avec AE) soit deux méthodologies comptables simultanées**

- Compte administratif 2022 : Constatation de flux dématérialisés de dépenses jamais parvenus sur la plateforme de la DGFIP → **Annulation des mandats de fin 2022**
- Mandatement des factures en 2023 sur la base des crédits ouverts sur la procédure des restes à réaliser 2022
- Finalisation du BP 2023 → **Omission de cette utilisation de crédit en RAR 2022 → Manque de crédit permettant d'assurer le solde des actions engagées** sur les études et travaux d'investissement du CTEau 2020-2022

➡ Crédits liés à l'annulation des mandats intégrés dans le résultat de l'excédent d'investissement (Chap. 001 « Excédent d'investissement »)

↳ Réaffectation de ces crédits aux chapitres concernés (chap. 20 et 21)

↳ Procéder au règlement du solde des actions poursuivies en 2023 sur la section d'investissement

# Pt n°7 : DELIBERATION 2023\_CS\_38 : Décision modificative n°3 : Financement d'un complément d'enquête publique sur la commune de Mazé Millon.

## BUDGET RSTRI

- Complément d'enquête publique nécessaire pour la commune de Mazé Millon suite à la perte d'une pièce administrative de l'enquête principale ;
- La commune de Mazé-Millon refuse de payer l'intégralité de la somme, considérant que l'erreur est partagée avec le commissaire enquêteur → Proposition de participer à 50% des frais de publicités (**convention à établir**)

L'enquête devant être relancée rapidement, **il est nécessaire d'approvisionner et d'ajuster les crédits nécessaires au bon fonctionnement du budget**

➔ Une participation du SMBAA est à prévoir malgré l'absence de fautes.

# Pt n°8 : DELIBERATION 2023\_CS\_39 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME D'ACTION

## Objectif :

- **Solliciter les subventions de manière anticipée des actions inscrites au CTEau 2023-2025**

**Les actions concernées sont récapitulées dans la note de synthèse.**

# Pt n°9 : DELIBERATION 2023\_CS\_40 – AUTORISATION DU COMPTABLE PUBLIC A REALISER DES OPERATIONS D'ORDRE NON BUDGETAIRES RELATIVES AUX DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE SUBVENTION DES EXERCICES ANTERIEURS

**BUDGET GÉNÉRAL**

**Merci de suivre sur la note de synthèse**

# Pt n°10 : DELIBERATION 2023\_CS\_41 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANIMATION 2024

## ► Subvention des postes SAGE :

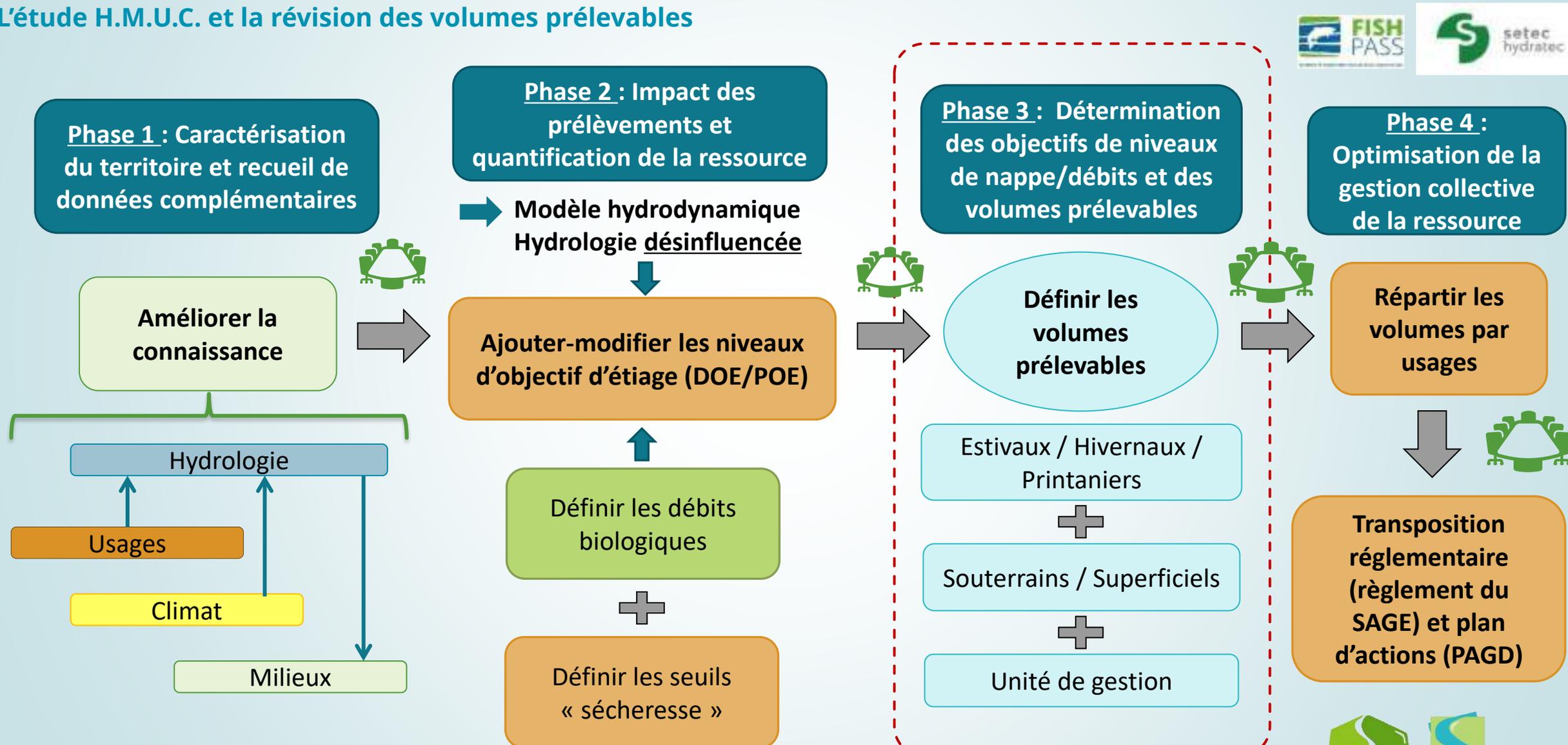
- 1 animatrice coordinatrice du SAGE Authion (dont 2 mois de recouvrement) ;
- 1 chargé de missions Communication/SIG ;
- 1 chargé de mission hydrologie et hydrogéologie ;
- 1 stagiaire SIG (6 mois) ;
- 1 stagiaire Hydrogéologie (6 mois) ;
- 1 rédactrice en charge de la comptabilité (0.1 ETP) ;
- 1 adjointe administrative subventions et ressources humaines (0.4 ETP) ;
- 1 rédacteur administratif et financier (0.5 ETP).

## ► Subvention des postes GEMA :

- 1 animateur-coordonateur CT Eau milieux aquatiques et biodiversité ;
- 4 techniciens de rivières ;
- 1 chargé de mission reconquête de la ressource en eau ;
- 1 rédactrice en charge de la comptabilité (0.5 ETP) ;
- 1 adjointe administrative subventions et ressources humaines (0.5 ETP) ;
- 1 apprentie technicien rivières.

# Point N°11 : Information : Présentation des projets SAGE en cours

## L'étude H.M.U.C. et la révision des volumes prélevables



Coût total : 280 000 € TTC financé à 80 %

# Point N°11 : Information : Présentation des projets SAGE en cours

## Phase 1

- 2 réunions de COPIL
- 1 réunion de COTECH
- Livrables : Bulletin d'information et Rapport de phase 1

Diagnostic de territoire  
Entretiens bilatéraux  
Collecte des données H,M,U,C  
Campagne relevés piézométriques  
Choix stations débits biologiques

## Phase 2

- 3 réunions de COTECH
- 1 réunion de COPIL
- Livrables : Bulletin d'info, Rapports de phase 2 et Rapport de détermination des débits biologiques (non validés)

Construction/**calage** du modèle superficiel  
Construction/**calage** du modèle souterrain  
Hypothèses changement climatique  
2 campagnes de jaugeages débits  
Réunions techniques OFB volet « Milieux »

## Phase 3

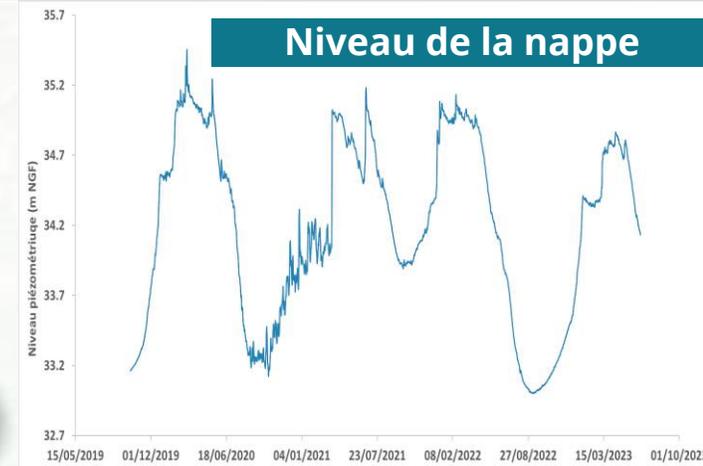
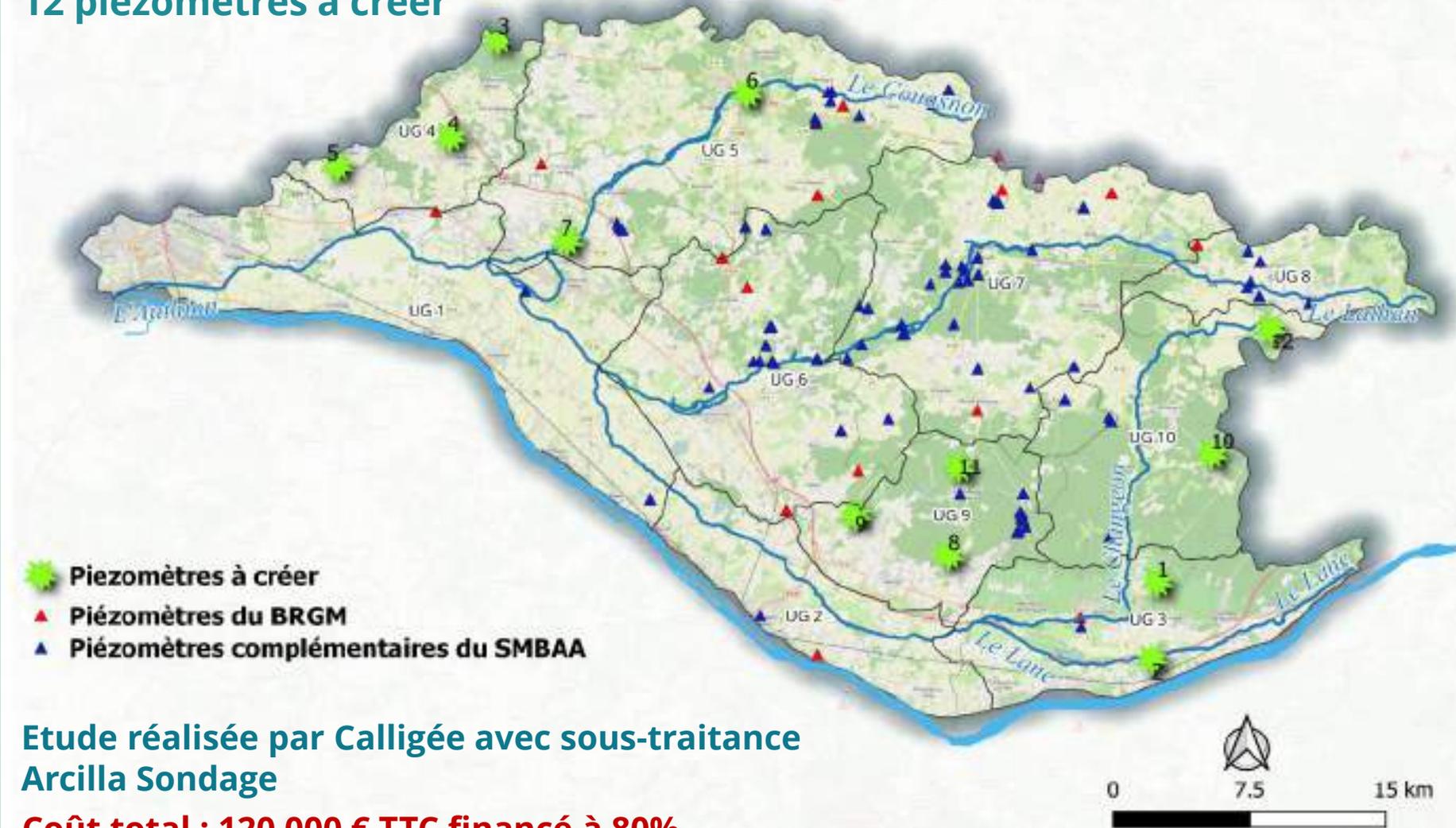
- 1 réunion de COTECH
- Livrables : Note préparatoire DOE/POE
- À venir :
- Réunion contractuelle SETEC (04 décembre)
- COPIL

Méthodologie de définition des DOE/POE  
Premiers résultats du calcul des volumes prélevables

# Point N°11 : Information : Présentation des projets SAGE en cours

## Etude de fiabilisation du réseau de suivi des nappes souterraines dans le bassin de l'Authion par la création de nouveaux piézomètres

### 12 piézomètres à créer



# Point N°11 : Information : Présentation des projets SAGE en cours

## LES DIAGNOSTICS-CONSEIL INDIVIDUALISES

Temps d'échanges sur les pratiques pour les faire évoluer...



**VISITE ECOUTE-CONSEIL**



GRATUIT  
en 2H



Info ressource en eau  
Actualités



Poser les bases pour assurer la viabilité du système d'exploitation?

### Diagnostic agro-environnemental

- ❖ Productions végétales/élevage
  - ❖ Sols et agronomie
  - ❖ Protection des cultures
  - ❖ Gestion de la fertilisation
  - ❖ Aménagement du paysage
- Evaluer la vulnérabilité du parcellaire
  - Proposer un Conseil Stratégique Phyto
  - Faire le point pour optimiser ses actions



### Diagnostic économie d'eau en irrigation

- ❖ Productions végétales/élevage
  - ❖ Sols et agronomie
  - ❖ Usages de l'eau
- Faire le point sur l'irrigation et son matériel
  - Evaluer les besoins réels du système
  - Raisonner sur le principe de sobriété
  - Economiser la ressource
  - Raisonner son temps de travail

≈10% du prix réel soit 230 € HT/diagnostic et 200€ HT/suivi

# Point N°11 : Information : Présentation des projets SAGE en cours

## LES ANIMATIONS ET DEMONSTRATIONS COLLECTIVES

*Des démonstrations ont lieu sur le bassin et elles ouvrent leurs portes à tous gratuitement.*



- Démontrer l'efficacité de techniques et usages en Agriculture Biologique
- User de méthodes alternatives efficaces à l'utilisation de pesticides
- Adapter les pratiques agronomiques et de fertilisation aux sols
- Conforter les techniques de pilotage de l'irrigation économe en eau

### ANIMATIONS A VENIR

**MARDI 05 DECEMBRE 9H30-12H30 au Bois du Long à Longué-Jumelles VERTICAL**

**Formation agris biostimulants et foodscan** : outils pour sécuriser la productivité des cultures en **stress hydrique**. Présentation des résultats des essais réalisés à l'été 2023 sur maïs.

Contact = Camille CHENE (VERTAL) 06.21.76.57.99

**JEUDI 07 DECEMBRE 09H-17H à la Maison des vigneron, Saint Nicolas de Bourgueil SNB 37**

La **conduite de cultures pérennes** ; les solutions pour maintenir la **résilience des plantes** face au **changement climatique**. **Intervention** de Bruno BOURRIÉ.

Contact = Syndicat des vins de Saint Nicolas de Bourgueil 02.47.97.37.08

**JEUDI 07 DECEMBRE 15H30 Sainte Gemmes sur Loire CDDL**

Un tour de la parcelle permettra d'observer l'installation réalisée ayant pour objectif de tester **l'irrigation au goutte-à-goutte enterré d'une culture de céleri-rave**.

Contact = Marine RENAUDON (CDDL) 06.26.64.30.64

Site SAGE Authion



Fil d'actu Authion #



# Point N°12 : INFORMATION – COMMUNICATION : VIDÉOS

Le SMBAA a sollicité un prestataire pour la réalisation de quatre vidéos sur la valorisation du projet de restauration sur le Couasnon sous la forme suivante :

- 3 vidéos présentant chacune une phase essentielle des travaux (45 sec, sans commentaire vocal) → **Réalisées**
- Une vidéo globale d'environ 2 min avec des explications et des interventions (politiques, propriétaires, ...) → **À venir**



→ Vidéo 1 : État de la rivière avant travaux / préparation du chantier



↓ Vidéo 2 : Réalisation des travaux



↓ Vidéo 3 : Finalisation des travaux et réunion de restitution

Nombre de vues	Vidéo 1	Vidéo 2	Vidéo 3
Facebook	545	89	121
Linkedin	2 140	2 092	1 379
Youtube	139	76	15

## Vidéo 3 : Finalisation des travaux et réunion de restitution



# Point N°13 : DELIBERATION 2023\_CS\_42 : ACQUISITION D'UN DRONE POUR LE SUIVI DES PROJETS DU SMBAA

## ► Objectifs :

- Réaliser régulièrement des prises de vues et vidéos,
- Gagner en souplesse sur les acquisitions d'images (disponibilités)
- Réduire les coûts sur des missions simples



## → Gamme « Mini » de la marque DJI

- sous le seuil des 250 grammes (réglementation plus souple)
- bonne autonomie de vol
- bonne résistance au vent
- très bonne qualité d'image (4k HD)

→ Coût d'achat : entre 850 € et 1 500 €

# Point N°14 : DELIBERATION 2023\_CS\_43 – REMPLACEMENT DE L'ÉTUDE SUR LE BROCARD PAR UNE ÉTUDE SUR LE TARRY

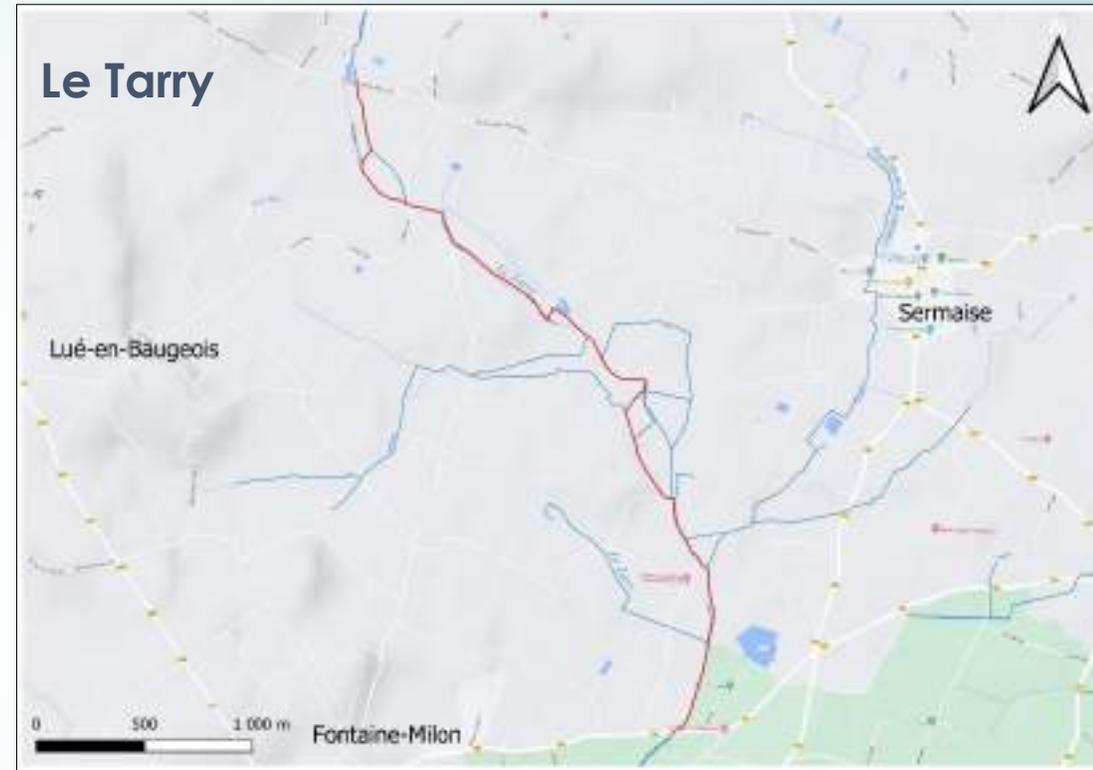
## ► Objectif :

- **Etude sur le Brocard (Cuon-Chartrené) sur 2,2km**
  - Refus du propriétaire principal :
    - Malgré un potentiel fort de reméandrage (plus d'1,5km)
    - Malgré deux rencontres en présence d'Élus (SMBAA et commune)

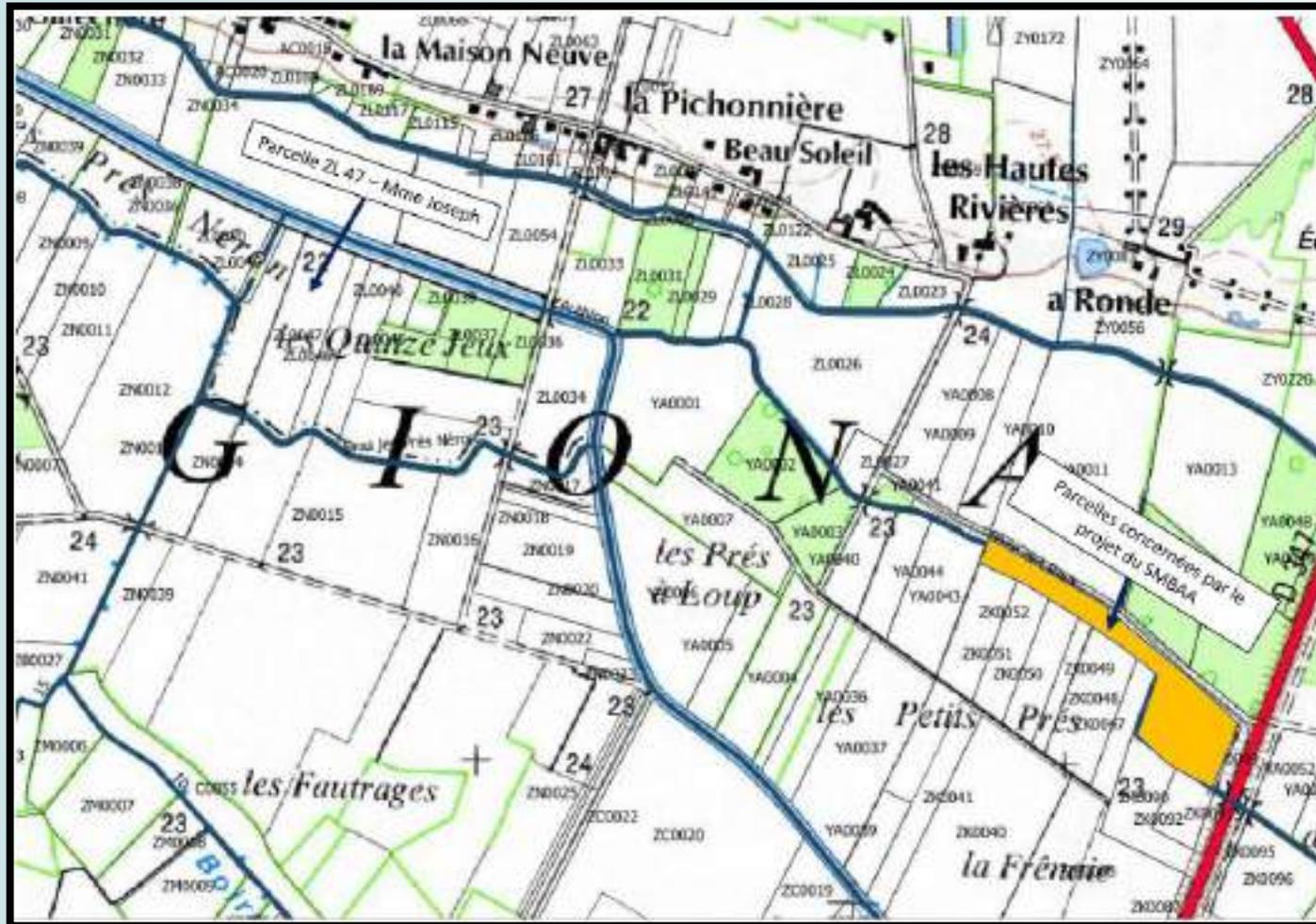


- **Etude sur le Tarry (Jarzé-Fontaine-Milon) sur 4,4km**
  - Opportunités techniques et foncières : prairies, zones humides

**Budget prévisionnel : 50 000 € TTC**



# Point N°15 : DELIBERATION 2023\_CS\_44 – ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE PROJET DE LA BOIRE DES ROUX



## ➤ Objectif :

- Projet de restauration de la boire des Roux
- Maintien des exploitations,
- Etablissement des échanges lors des travaux

Parcelle	Surface	Prix	Montant de la vente
ZL47	3.0271 ha	3900 € / ha	11 810 €
ZK 48	0,209 ha	3900 € / ha	900 €

# Point N°15 : DELIBERATION 2023\_CS\_44 – ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE PROJET DE LA BOIRE DES ROUX

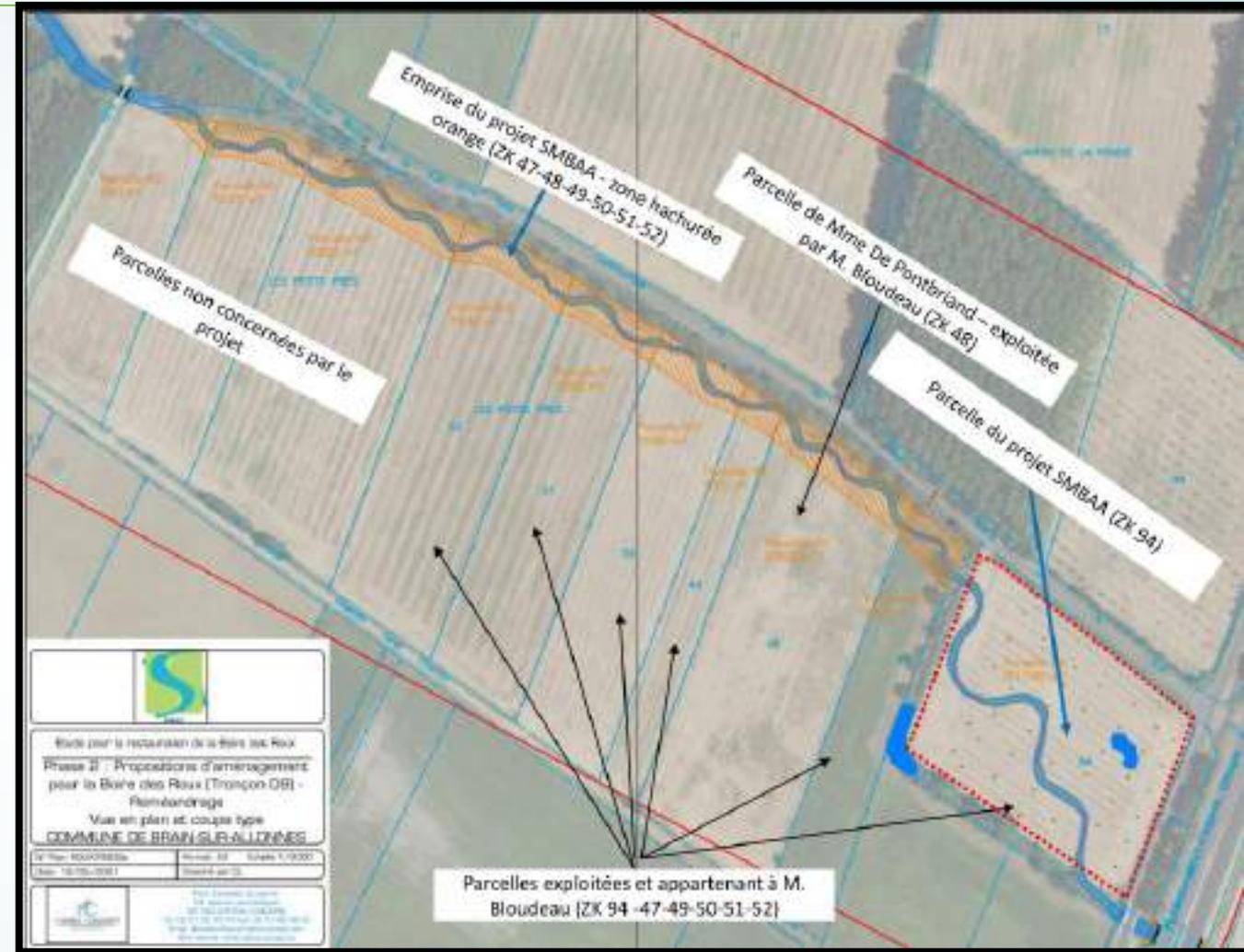
## Rappel du Conseil syndical du 20/09/2023 :

- Se rapprocher du notaire afin de réfléchir à une solution pour ne pas fausser le marché foncier agricole sur le secteur en surestimant les coûts d'acquisition.
- Marché : 3 000 €/ha
- **Négociations SMBAA/Propriétaires : 3 900 €/ha**

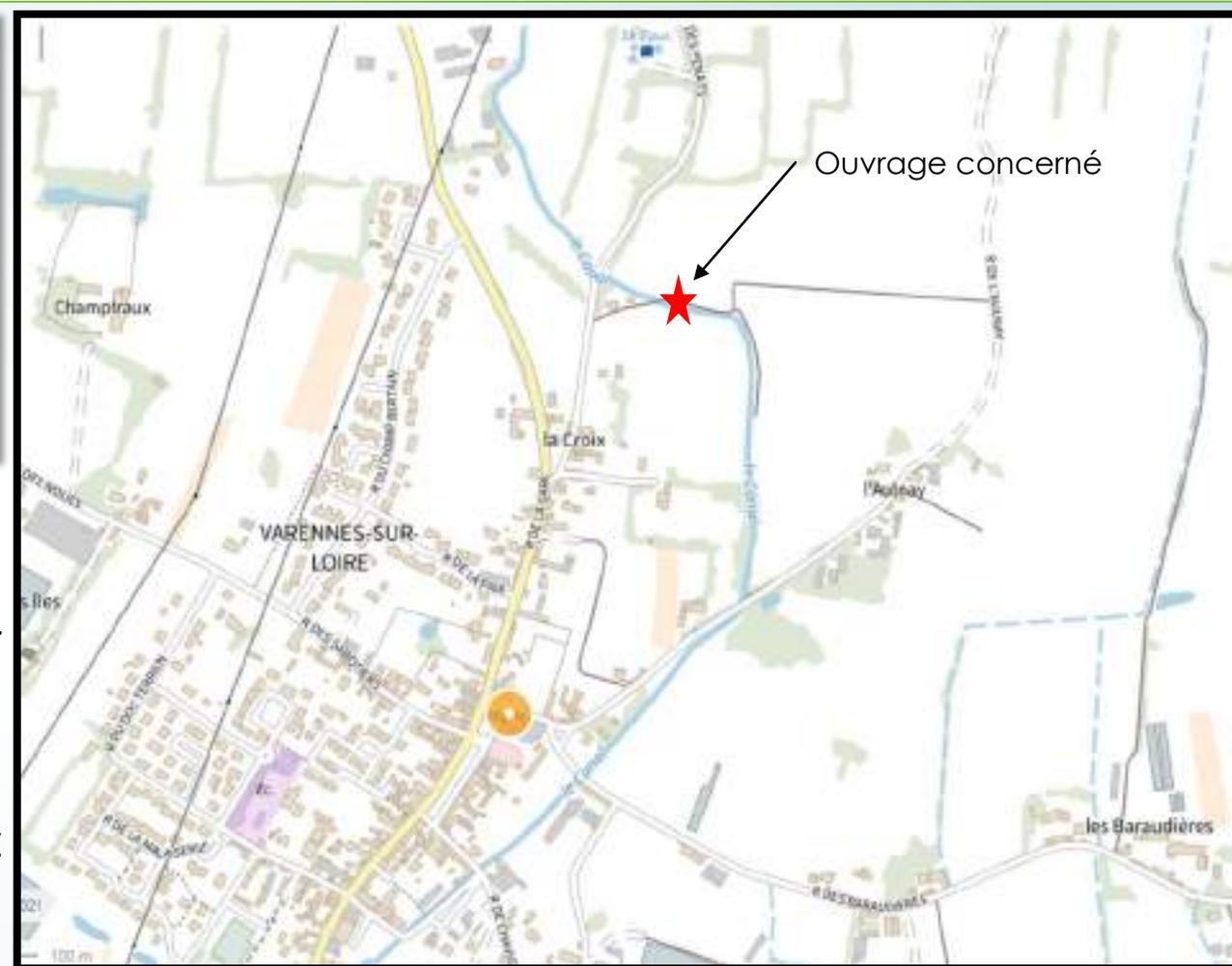
Les échanges avec le notaire laissent apparaitre **2 solutions** :

1. Achat de **3 900€/Ha** – solution initiale
2. Achat foncier à **3 000€/Ha + indemnité de 900€/Ha** mais peut être perçu **comme une fraude à l'impôt (non-application du taux d'imposition – 6% - sur l'indemnité)**

➔ **Solution retenue ?**



# Point N°16 : INFORMATION – NOTE SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT RUE DES PENATS SUR LA COMMUNE DE VARENNES SUR LOIRE



## ► Effondrement d'un ouvrage de franchissement (chemin communal) :

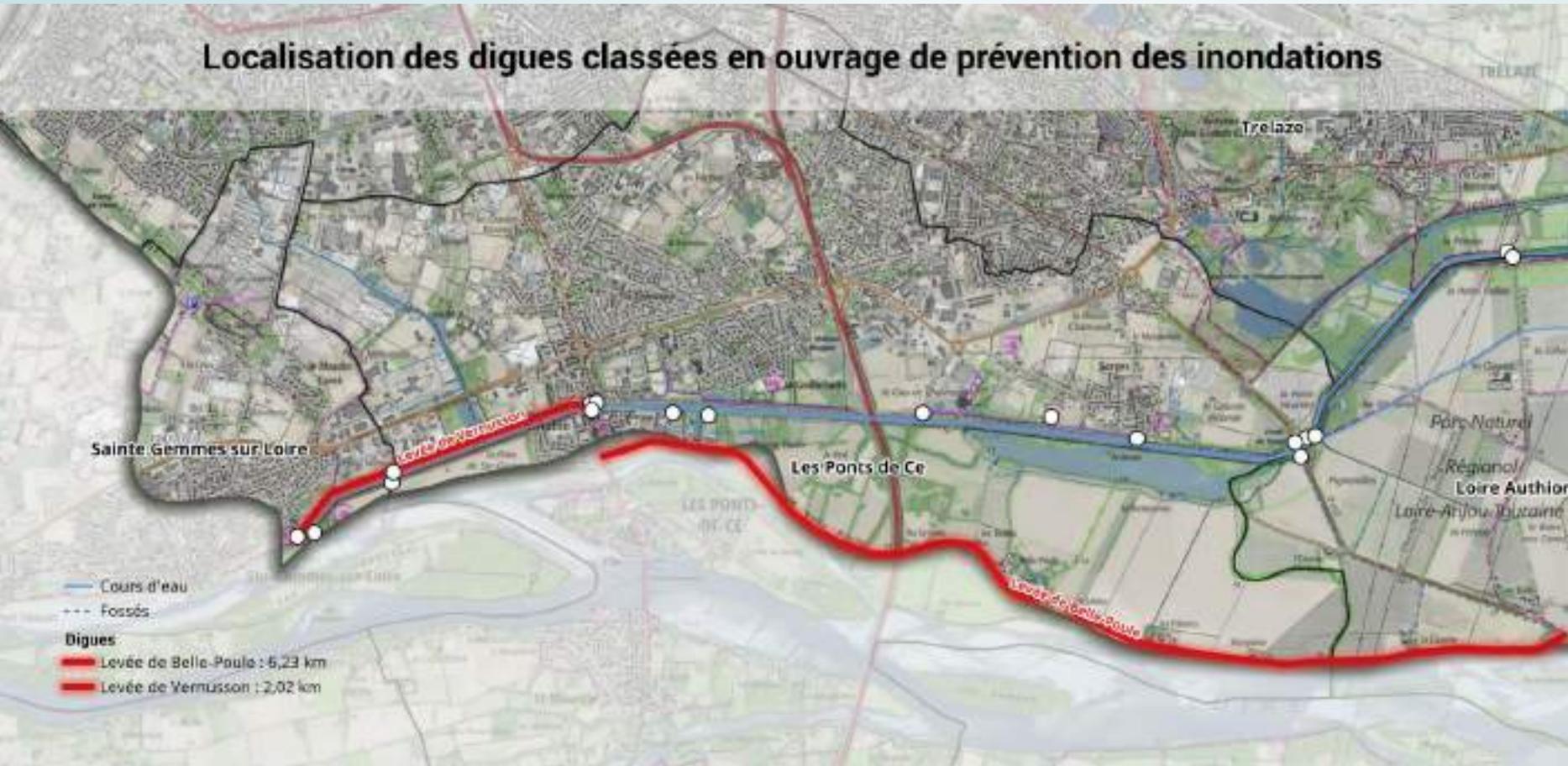
- Prise en charge de l'enlèvement en urgence par le SMBAA afin d'éviter des débordements → 2632,62 € TTC (TP PINEAU)
- Devis pour le remplacement : 14 000€ TTC (Luc Durand)

↳ **Souhait de la commune d'une participation financière SMBAA et/ou SYDEVA**

↳ **Refus du SMBAA (Avis du bureau le 15/11/23) : Délibération de 2016 + Jurisprudence\***

Jurisprudence\* : « L'ouvrage d'art appartient dans son ensemble au propriétaire de la voie portée » [Conseil d'État 26/09/2001 et JO Sénat 18/03/2004] »

# Point N°17 : INFORMATION – FIN DE GESTION DU FAUCHAGE SUR LES DIGUES DE VERNUSSEON ET BELLE-POULE



• **28/01/2024 :**

Gestion de la digue Authion par le EPCIs (délégation à l'EPL)



Marché public pour le fauchage des digues (domaniales et non domaniales)

→ **Fin du fauchage par le SMBAA des digues de Vernusseon et Belle-Poule** (150h pendant la pause obligatoire de 4 mois)

## ► Quelques pistes de réflexion :

- Renégociation de la période d'arrêt de 4 mois avec les services de l'État (suppression du mois de juillet)
- Convention de partenariat avec la commune de Beaufort (lien étroit existant)

# Pt n°18 : Information – Questions diverses

## Prochaines réunions

- ➔ **COFIL CTEau – 19 janvier 2024**
- ➔ **Commission agricole – 25 janvier 2024**



# Merci de votre attention

**CONSEIL SYNDICAL – Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents**